

# ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE EN MATIÈRE DE COMMOTIONS CÉRÉBRALES DANS LE SPORT CANADIEN

## ► Liste de contrôle pour les organismes nationaux de sport

Lorsqu'il s'agit d'instaurer une culture de sécurité en matière de commotions cérébrales, la politique et le protocole d'un organisme national de sport (ONS) fonctionnent en tandem.

### Pour répondre aux exigences de Sport Canada, chaque ONS doit avoir :

#### 1. Une politique en matière de commotions cérébrales

Il s'agit essentiellement de savoir qui, quoi, quand, où, pourquoi et comment le protocole relatif aux commotions cérébrales est utilisé dans votre organisation.

##### Aborde :

- La prévention
- La surveillance
- Les références aux aspects de sensibilisation, de détection et de gestion qui deviennent opérationnels dans le cadre du protocole relatif aux commotions cérébrales

#### 2. Un protocole harmonisé relatif aux commotions cérébrales

Traite de la mise en œuvre des mesures de sensibilisation, de la détection et de la gestion dans les opérations quotidiennes, conformément à la politique en matière de commotions cérébrales.

##### Aborde :

- La sensibilisation (éducation)
- La détection (reconnaissance)
- La gestion

Bien qu'il soit possible de combiner la politique et le protocole dans un seul document, le fait de les garder séparés peut assurer une plus grande flexibilité. En effet, la politique reste habituellement inchangée dans le temps, tandis que les spécificités du protocole sont susceptibles de changer en fonction de nouvelles données et des meilleures pratiques.

- Un protocole harmonisé relatif aux commotions cérébrales s'aligne sur les Lignes directrices canadiennes sur les commotions cérébrales dans le sport.

[Voir les Lignes directrices et le gabarit de protocole harmonisé.](#)

In order to create a comprehensive concussion Policy, be sure to include these components:

## 1 ÉNONCÉ DE POLITIQUE



**Description** - Traite de la position de l'ONS sur les traumatismes crâniens et les commotions cérébrales. En outre, il souligne l'engagement de l'organisation à créer une expérience plus sécuritaire pour les athlètes et toutes les personnes impliquées dans le sport.

**Exemple de texte** - L'ONS reconnaît que la participation à tout sport ou à toute activité physique comporte un risque inhérent de blessures à la tête et de commotions cérébrales. L'ONS s'engage pleinement à préserver la santé et la sécurité de ses membres et reconnaît que les conséquences à court et à long terme des commotions cérébrales constituent un problème de santé publique important.

## 2 OBJECTIF ET PORTÉE



**Description** - *Décrit les objectifs de la politique en matière de commotions cérébrales, les personnes auxquelles elle s'applique et les éléments abordés dans ce document.*

- **Exemple de texte** - Le but de la présente politique est de créer un environnement sportif sécuritaire et positif par l'éducation et la formation. En outre, elle vise à sensibiliser les membres des ONS, les personnes inscrites et les participants aux ressources fondées sur des données probantes afin de les aider à reconnaître et à gérer les commotions cérébrales. Cette politique s'applique à tout moment, quel que soit l'endroit où se déroule une activité. Cela comprend les lieux de travail et les lieux à l'extérieur du Canada, y compris à l'étranger, ainsi que tous les événements et activités sanctionnés par l'ONS.

Ce document de politique se concentre principalement sur la prévention et la surveillance des commotions cérébrales, et complète le Protocole relatif aux commotions cérébrales, qui couvre les domaines de la sensibilisation, de la détection et de la gestion.

## 3 PRÉVENTION DES COMMOTIONS CÉRÉBRALES



**Description** - *Décrit pourquoi les stratégies de prévention sont importantes pour créer un environnement sportif sécuritaire, et détaille les mesures que l'organisation mettra en œuvre pour aborder ce volet important.*

- **Exemple de texte** - L'incidence des commotions cérébrales peut être atténuée par la mise en œuvre adéquate de stratégies de prévention, qui comprennent ce qui suit :
- Limiter les contacts pendant les entraînements et les matchs, en particulier pour les jeunes participants.
  - Modifier les règles pour limiter l'utilisation de certains exercices ou de certaines techniques afin de réduire le risque de blessure à la tête.
  - Veiller à ce que l'équipement soit bien adapté, en bon état, rangé correctement et remplacé conformément aux instructions du fabricant.
  - Garantir que le jeu équitable et le respect des adversaires sont des valeurs éthiques qui sont inculquées dans toutes les activités sportives, récréatives et physiques menées par l'organisation.

## 4 SENSIBILISATION AUX COMMOTIONS CÉRÉBRALES



**Description** – *Bien que ce point soit généralement inclus dans le Protocole relatif aux commotions cérébrales (volet éducation), l'engagement de l'ONS en matière de sensibilisation devrait être mentionné dans la politique.*

- **Exemple de texte** - L'ONS mettra à la disposition de tous les membres des ressources de sensibilisation aux commotions cérébrales, y compris la présente politique et le protocole relatif aux commotions cérébrales.

## 5 DÉTECTION ET GESTION DES COMMOTIONS CÉRÉBRALES



**Description** - Bien que les éléments de détection et de gestion soient généralement inclus dans le Protocole relatif aux commotions cérébrales, ils doivent être mentionnés dans la politique afin de donner une image globale de l'approche de l'organisation en matière de commotions cérébrales.

- ▶ **Exemple de texte** - Le Protocole relatif aux commotions cérébrales sera mis en œuvre lors de toutes les activités et de tous les événements sanctionnés en cas de commotion cérébrale suspectée ou diagnostiquée. Veuillez vous référer au document du Protocole de l'organisation pour plus de détails.

## 6 SURVEILLANCE DES COMMOTIONS CÉRÉBRALES



**Description** - Décrit les mesures à prendre en ce qui concerne la collecte, la gestion et l'utilisation des données relatives aux commotions cérébrales par l'organisation.

- ▶ **Exemple de texte** - L'ONS déterminera les méthodes appropriées pour recueillir et conserver les données concernant les commotions cérébrales présumées, les diagnostics de commotions cérébrales et le retour au jeu. Les données seront rapportées dans un format agrégé sans identification personnelle des personnes.

Les données recueillies seront utilisées pour suivre l'évolution des blessures dans le temps, orienter les stratégies de prévention et évaluer l'incidence de la politique et du protocole de l'ONS en matière de commotions cérébrales.

## 7 RÉVISION DE LA POLITIQUE



**Description** - Précise à quelle fréquence la politique sera révisée et mise à jour.

- ▶ **Exemple de texte** - L'ONS révisera cette politique chaque année.

**Pour plus d'information, veuillez communiquer avec :**

Le centre de documentation pour le sport

✉ [info@sirc.ca](mailto:info@sirc.ca)

📞 1-613 231-7472